



# LES ASSISES DE LA FISCALITE

## Visions croisées

### Sélection de jurisprudences 2025 de la Cour administrative d'appel de Marseille et Tribunal administratif de Marseille

#### 5ème édition

**Vendredi 20 mars 2026 de 14h00 à 18h00 à MARSEILLE**

En présentiel, à l'Ordre des Avocats, 51 rue de Grignan (salle Albert Haddad)

**Organisée par la Délégation régionale PACA de l'IACF, en partenariat avec l'Ordre des avocats du Barreau de Marseille**

En présence du **Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille**

Animée par **Emilie Collomb**, avocate, déléguée régionale IACF PACA et **Laurent Olléon**, avocat membre de l'IACF

Avec la participation de la **CAA de Marseille** : **Jean-Christophe Duchon-Doris**, Président, **Evelyne Paix**, Présidente de la 3e chambre, **Audrey Courbon**, Vice-présidente de la 3e chambre, et **Didier Ury**, Rapporteur public à la 3e chambre

Avec la participation de la **TA de Marseille** : **Jean-Baptiste Brossier**, Président de la 6e chambre, et **Chloé Charpy**, Rapporteur(e) public de la 6e chambre

Avec la participation de la **DIRCOFI SEOM** : **Frédéric Himpens**, Directeur, **Bernard Berthier**, Sous-Directeur, **Martin Sacré**, **Nathalie Charrier** et **Richard Perrin**, Division des affaires juridiques

ainsi qu'**Olivier Négrin**, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

*La Cour administrative d'appel de Marseille, le Tribunal administratif de Marseille et la DIRCOFI SEOM s'associent à l'IACF, en partenariat avec l'Ordre des avocats du Barreau de Marseille, pour cette cinquième édition de la conférence annuelle consacrée à l'actualité fiscale jurisprudentielle de la Cour et du Tribunal. Une sélection de jurisprudences définitives rendues en 2025 par la CAA et le TA de Marseille sera présentée par thèmes par les avocats de l'IACF, les magistrats et les membres de la DIRCOFI, afin de confronter les visions du juge de l'impôt, de l'administration fiscale et de l'avocat. L'éclairage de l'universitaire sera apporté par le professeur Olivier Négrin. Un temps sera réservé aux questions de la salle après chaque partie pour favoriser les échanges.*

# PROGRAMME - Sélection de jurisprudences 2025

13 h 30 Accueil des participants - 14 h 00 Début de la conférence

## FISCALITE DES ENTREPRISES

- **Collectivision** : CAA Marseille, 3 avril 2025 (23MA02484) /CE ch. réunies 9<sup>e</sup> 10<sup>e</sup> 4 octobre 2023 (66887) : rémunération indirecte des dirigeants - acte anormal de gestion
- **Sté Alya Finances** : CAA Marseille, 16 octobre 2025 (24MA00621) : Évaluation d'un ensemble immobilier exceptionnel – amortissement (ventilation terrain/constructions) / acte anormal de gestion : renonciation à recettes
- **En Direct Holding** : CAA Marseille, 6 novembre 2025 (24MA02088) : Provisions pour créances douteuses / Aides financières intragroupe

## FISCALITE INTERNATIONALE

- **Carmejane LLC** : CAA Marseille, 30 janvier 2025 (23MA02689) - CE ch. réunies 9<sup>e</sup> 10<sup>e</sup>, 12 novembre 2025 (502894) : Assimilation d'une société de droit américain (LLC) à une société passible de l'IS en France à raison de sa forme sociale
- **SARL Nador Cott Protection** : CAA Marseille, 16 octobre 2025 (23MA02441) – Retenue à la source, article 182 B CGI / Convention franco-marocaine

## TVA

- **Association Ecole Nationale des Scaphandriers** : CAA Marseille, 30 janv. 2025 (23MA01555) : Assujettissement d'une association aux impôts "commerciaux" - gestion désintéressée
- **Holding Jocela** : CAA Marseille, 22 mai 2025 (23MA02426) : Location immobilières - définition des activités de parahôtellerie
- **Cars International** : CAA Marseille, 14 juin 2024 (22MA01604) Négoce intracommunautaire de véhicules d'occasion - requalification mandataire opaque en transparent - Interposition de sociétés écran - faisceau d'indices

## FISCALITE PATRIMONIALE

- **M.B.** : TA Marseille, 6e ch., 25 sept. 2025 (2208240) requalification d'une annulation d'actions avec remboursement d'apports/ article 150-0 A du CGI
- **Barlatier** : CAA Marseille, 16 janvier 2025 (23MA01028) - Revenus distribués à la suite d'une reconstitution du chiffre d'affaires - Maîtrise de l'affaire - dirigeant de la société - associé minoritaire partageant la signature des comptes bancaires – art.109-1-1 du CGI

18H00 Cocktail

## Validation de 4 heures au titre de la formation continue des avocats

Pas de rediffusion disponible pour cette conférence

### TARIFS

**Adhérent :** 120.00 € TTC (100.00 € HT)

**Non adhérent :** 180.00 € TTC (150.00 € HT)

**Jeune avocat :** 60.00 € TTC (50.00 € HT)

Prestation de serment entre 2022 et 2026

**Inscriptions** sur [www.iacf.fr](http://www.iacf.fr) avant le 15/03/2026

Nombre de places limité.

**Contact :** 01 42 60 10 18 ou [contactiacf@iacf.fr](mailto:contactiacf@iacf.fr)

**Conditions générales de vente** sur le site.

**Objectifs de la formation :** Actualiser vos connaissances sur les derniers développements en matière de fiscalité des entreprises afin d'appuyer votre pratique professionnelle quotidienne y compris en conseil.

**Public :** Avocats fiscalistes, Avocats intervenant en contentieux administratif, conseils et fiscalistes en entreprise, adhérents et non-adhérents de l'IACF.

**Prérequis :** Avoir une bonne maîtrise du contentieux administratif et fiscal en particulier.

**Modalités techniques :** Salle adaptée avec vidéo-projection et connexion wifi.

**Modalités pédagogiques :** Formation inter-entreprise, en présentiel uniquement. Essentiellement par présentations magistrales.

**Modalité d'évaluation :** Evaluation du contenu et de la qualité de la formation en fin de séminaire.

**Modalité de suivi :** Une attestation de présence vous sera délivrée validant les heures de formation au titre de la formation continue des avocats. Votre attestation sera disponible sur votre compte d'inscription en ligne.

**Prise en charge :** Les heures de formation dispensées par l'IACF sont validantes au titre de la formation continue des avocats. En revanche, les formations de l'IACF ne peuvent pas être prises en charge par les fonds dits mutualisés dans le cadre de Qualiopi.